

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le 26 Mai à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal MASSICOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 mai 2020
Secrétaire de séance : Mme Elphie LARCARDE

PRESENTS : Mme VILLAUTREIX Marie-Josée, M. POUPIN Didier, Mme GILLET Catherine, M. GAILLOT Bruno, Mme LEJEUNE Catherine, M. LANNELUC Fabrice, Mme BELINE Patricia, M. OLLMANN Henri, Mme LARBAT Séverine, Mme AUDEMARD Agathe, M. DALMON Baptise, Mme LARCARDE Elphie, M. PRIVAT Adrien

ABSENTS EXCUSES

M. PAILLOUX Alain
Mme GERBERON Rolande

ORDRE DU JOUR

- Installation des nouveaux conseillers
 - Election du Maire
 - Fixation du nombre d'adjoints
 - Election des adjoints
 - Lecture et remise de la charte de l'élu local
-
- Installation des nouveaux conseillers

La séance a été ouverte par Monsieur Pascal MASSICOT, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal citées ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Mme Elphie LARCADE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

- Election du maire

Vu le CGCT,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal MASSICOT maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer mesdames et messieurs les conseillers municipaux dans leurs fonctions et que la condition de quorum était atteinte.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Didier POUPIN et Mme Catherine GILLET.

Madame Catherine LEJEUNE, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Madame la Présidente de séance rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il sera procédé au vote.

La candidature suivante se présente : Mme Marie-Josée VILLAUTREIX

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 13
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Madame Marie-Josée VILLAUTREIX: 13 voix

Madame Marie-Josée VILLAUTREIX ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire.

- Fixation du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal soit 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de fixer à quatre postes adjoints au maire.

- Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire donne lecture des articles L2122-1, L2122-4 et L2122- 7-2 du CGCT.

Le Maire laisse un délai de 3 minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

Après appel à candidatures, les listes de candidats sont les suivantes :

Didier POUPIN/ Catherine GILLET/Bruno GAILLOT/Catherine LEJEUNE

Le Maire invite le conseil municipal à procéder, au scrutin à la majorité des suffrages, à l'élection des adjoints.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin avec l'élection à la majorité relative.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 13
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

La liste conduite par M. Didier POUPIN a obtenu 13 voix.

La liste Didier POUPIN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints :

Monsieur POUPIN Didier 1^{er} adjoint au Maire

Mme GILLET Catherine 2^{ème} adjointe au Maire

M. GAILLOT Bruno 3^{ème} adjoint au Maire

Mme LEJEUNE Catherine 4^{ème} adjointe au Maire

- Lecture et remise de la charte de l'élu local

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet un exemplaire aux membres présents.

Fin de séance : 21h20